

News

dec 10



Gregor Pozniak
Secrétaire Général

Plus que deux ans – et l'ensemble du secteur prend conscience de l'ampleur du travail et du coût exigés par le nouveau cadre prudentiel. La situation devient critique. C'est la raison pour laquelle l'AMICE se doit, elle aussi, d'exprimer plus clairement ses critiques et celles de ses membres. Les appels à une mise en œuvre progressive, bien au-delà des mesures de transition prévues, se font de plus en plus nombreux et insistants. Mais il y a aussi des développements positifs sur le front européen.

Un grand nombre d'économies européennes semblent — sur un plan statistique du moins — se rétablir lentement de la crise des années précédentes. Le processus reste cependant fragile et, surtout, la grande question est de savoir si les statistiques reflètent ce que vivent concrètement les citoyens européens. Leur traumatisme est particulièrement profond et leur scepticisme à l'égard des «prophètes des lendemains qui chantent» est compréhensible; cette situation est néanmoins porteuse de chances pour notre secteur. Au cours des semaines précédentes, nous avons relevé des signes encourageants tendant à montrer que les responsables politiques de l'UE se rendent compte de l'alternative positive que représente la mutualité.

L'Acte pour le marché unique (AMU) adopté par la Commission annonce le lancement d'une étude «sur la situation des mutuelles dans tous les États membres pour examiner notamment leurs activités transfrontières», dans le cadre de son objectif déclaré de soutenir le développement de l'économie sociale. Le projet de conclusions du Conseil sur l'AMU fait référence à la nécessité de renforcer la confiance des citoyens européens dans le marché unique, y compris dans les domaines de la solidarité et de l'économie sociale.

Au Parlement européen, le député allemand Giegold prépare actuellement un rapport sur le rôle de l'économie sociale en Europe. Par ailleurs, dans son rapport sur la révision du cadre de Bâle applicable aux banques, le député européen Karas écrit qu'il faut garantir des conditions de concurrence équitables aux modèles économiques autres que ceux des sociétés par actions, «en particulier aux coopératives, mutuelles et banques d'épargne».

Parallèlement à notre travail concernant Solvabilité II, la promotion de la mutualité et l'examen des possibilités de renforcer la position et la coopération des assureurs mutuels et coopératifs seront au centre des activités de l'AMICE en 2011.

Au nom du président de l'AMICE et en mon nom, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année... et un peu de détente avant le commencement d'une année qui s'annonce pleine de défis.

Gregor Pozniak

→ Dans ce numéro

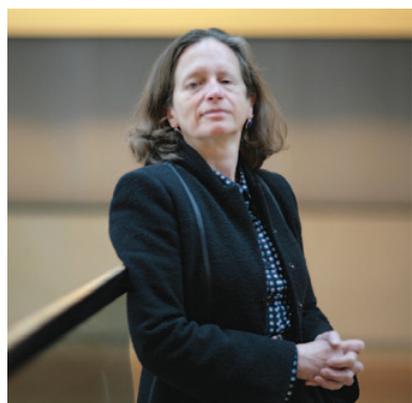
- Editorial du Secrétaire Général. Page 1
- Entretien avec Pervenche Berès Page 2
- Séminaire des mutuelles polonaises Page 3
- Taskforce Affaires juridiques Page 3
- Séminaire Marketing, Paris, 14-15 février 2011. Page 3
- Solvabilité II. Page 3
- Assemblée Générale 2011 Page 4
- La mutualité en Hongrie Page 4
- Taskforce RSE. Page 4
- Calendrier de l'AMICE. Page 4

Entretien avec Pervenche Berès

Nous avons rencontré Madame Berès, députée européenne, actuelle Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales.

1) *L'architecture de la supervision financière européenne a récemment été renforcée, en particulier en ce qui concerne les grands groupes. Pensez-vous que l'on peut contrôler les groupes transnationaux avec les autorités prudentielles actuelles?*

La décision de l'UE de se doter d'une architecture de supervision financière qui sera effective à partir du 1/1/2011 constitue une première avancée majeure dans son agenda de réforme. Cette nouvelle architecture sera chapeautée par le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques menaçant la stabilité du système financier dans son ensemble et d'établir des recommandations aux autorités compétentes



Pervenche Berès

sur la manière d'y remédier. Par ailleurs, trois autorités européennes de supervision financière remplaceront les comités européens de superviseurs dans les domaines bancaires, assurantiers et des valeurs mobilières et auront pour principales missions d'assurer une application uniforme de la législation et de favoriser la convergence des pratiques de contrôle prudentiel. Elles joueront également un rôle essentiel de coordination au sein des collèges paneuropéens des superviseurs

chargées de contrôler la régularité des activités des institutions financières transeuropéennes. Si les autorités de régulation nationales continueront à assurer la supervision quotidienne des institutions financières actives sur leurs territoires, il convient de prendre la mesure des avancées arrachées au Conseil par les députés européens: ainsi, les autorités européennes de supervision disposeront de pouvoirs réels et seront en mesure de prendre les décisions obligeant les autorités nationales à agir lorsque se feront jour des désaccords entre superviseurs nationaux.

Cependant, cette réforme ne constitue qu'une étape, y compris parce qu'un certain nombre de propositions ou de pistes de réflexion contenues dans le rapport Larosière n'ont pas encore été mises en œuvre. Cela concerne en particulier le traitement des groupes transnationaux lorsqu'une crise survient, le régime des sanctions et des faillites.

2) *Depuis la crise, tous les documents de la Commission portant sur les services financiers englobent le secteur de l'assurance. Cette tendance est-elle bénéfique?*

La question ne devrait pas être de savoir si cette tendance est bénéfique mais comment mettre en œuvre l'engagement que tous les acteurs et les produits financiers devraient être régulés et supervisés. Dans cet esprit, les nouvelles législations européennes visent d'abord à prévenir les risques systémiques susceptibles de menacer la stabilité financière. Le secteur de l'assurance est convaincu d'avoir mieux traversé la crise et en conséquence de devoir échapper à ce qu'il perçoit comme une vague de régulation liée aux excès des autres secteurs financiers. Pourtant le secteur de l'assurance, comme l'un des piliers des marchés financiers, a tout intérêt au développement d'une régulation et d'une supervision européenne qui renforce la stabilité des marchés, limite les risques de contagion, facilite la résolution des conflits, améliore la gouvernance. Cela est d'autant plus important que la frontière entre les différents secteurs est de plus en plus franchie par d'importants acteurs de marché.

De plus, le législateur européen a aussi conscience de la spécificité du marché de l'assurance puisqu'il adopte des législations propres à ce secteur. Il en va de même en matière de supervision: l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP) aura pour mission de favoriser la convergence en matière de surveillance des institutions d'assurance européenne en élaborant un cadre harmonisé de règles dans les domaines de la réglementation de l'assurance, de la réassurance et des retraites professionnelles. A travers les échanges réguliers qu'elle entretiendra avec les superviseurs nationaux, la nouvelle autorité européenne élaborera des standards techniques adaptés aux spécificités des acteurs du secteur.

3) *Votre rapport sur la crise économique, sociale et financière propose d'accorder une attention particulière aux coopératives et mutuelles pour sortir de la crise, pourriez-vous préciser cette idée?*

Je suis convaincue que l'organisation coopérative et mutualiste représente un maillon essentiel, notamment au regard de l'économie sociale, mais j'estime que ces entreprises d'un type particulier doivent absolument s'organiser à l'échelon européen. C'est pourquoi il est aujourd'hui fondamental que ces entreprises prennent leur place et se fassent entendre à Bruxelles aux côtés des autres acteurs de marché en défendant leurs spécificités auprès des institutions européennes. J'ai l'absolue conviction que dans les origines de la crise que nous connaissons des explications doivent être recherchées du côté des questions de gouvernance et du court-termisme de certaines pratiques. Dans ces conditions, l'un des enseignements de cette crise devrait être de favoriser le modèle coopératif et mutualiste. Or trop souvent la régulation européenne a d'abord été pensée pour de grands acteurs professionnels, en ignorant ou en faisant semblant d'ignorer l'impact de ces législations sur l'architecture globale du secteur.

4) *La Commission européenne se propose d'examiner les règles et les pratiques des établissements financiers, particulièrement des banques, en matière de gouvernance d'entreprise et le cas échéant, formulera des recommandations, voire des mesures réglementaires. Pensez-vous que les mutuelles et coopératives d'assurance doivent y participer et, le cas échéant appliquer ces nouvelles dispositions réglementaires?*

Je pense qu'il est important que l'ensemble des acteurs concernés participent au débat concernant la gouvernance d'entreprise et prennent part aux consultations publiques ouvertes par la Commission à ce sujet. Les mutuelles et coopératives d'assurance constituent des acteurs particuliers bénéficiant d'une gouvernance d'entreprise spécifique. Il faut aujourd'hui dépasser le cadre des simples principes de bonne gouvernance d'entreprise qui trop souvent a laissé pour certains une large part à l'autorégulation et à la bonne volonté des acteurs. Les coopératives et mutuelles accordent déjà une grande importance à la démocratie participative et à la possibilité, pour chaque assuré, de faire entendre sa voix dans les décisions stratégiques de l'entreprise. Le débat engagé par la Commission doit désormais permettre de prendre en compte les spécificités du secteur de l'assurance et intégrer les attentes des sociétaires qui présentent le double profil de propriétaire et de client de l'entreprise. Il y a deux bonnes raisons pour que les mutuelles et coopératives d'assurance participent à cet exercice: ne pas participer, c'est renoncer à influencer le processus; la force du secteur coopératif et mutualiste repose largement sur sa gouvernance, il a intérêt à s'interroger pour s'assurer et conserver son excellence.

5) *Etes-vous sociétaire (ou membre) d'une mutuelle ou coopérative?*

J'étais membre d'une mutuelle lorsque j'étais fonctionnaire de l'Assemblée nationale, mais peut-être devrais-je aujourd'hui changer de banque pour adhérer à une banque coopérative!

Séminaire des mutuelles polonaises

«Zmierzch czy nowe możliwości», en français «Crépuscule et nouvelles opportunités», était l'intitulé du séminaire organisé à Varsovie par le groupe de travail «Mutuelles» de la Chambre polonaise d'assurance (PIU), le 22 novembre 2010.

Des orateurs du ministère des finances et de l'autorité de contrôle se sont réunis avec des représentants de pratiquement toutes les mutuelles polonaises et d'universités pour une journée de discussion et d'information. Un appel vigoureux a été lancé par le secteur afin d'obtenir une reconnaissance appropriée des spécificités et du rôle des assureurs mutuels ainsi qu'une reconnaissance de l'importance des approches de l'économie sociale pour la société polonaise.

«Malgré la longue tradition de mutualité en Pologne, le principal obstacle au développement de ce secteur est la connaissance encore faible des atouts et de l'importance de l'assurance mutuelle en tant qu'alternative au modèle de la société anonyme», a déclaré Ewa Stachura-Kruszewska, présidente de TUW TUW, le plus grand assureur mutuel polonais. «Cependant, il est intéressant de constater que ce sont en réalité les assureurs mutuels qui éduquent les consommateurs, non seulement en termes d'assurance mais aussi en termes de connaissances financières. Malheureusement, le droit polonais ne reflète pas les spécificités des assureurs mutuels. L'absence de réglementations spécifiques et cohérentes pourrait substantiellement affecter les sociétés d'assurance mutuelle lors de la mise en œuvre de la directive Solvabilité II en Pologne», a-t-elle ajouté.

Ce séminaire fut pour le Secrétariat général de l'AMICE l'occasion d'informer les participants sur l'AMICE et les actions que l'Association mène au nom des assureurs mutuels et des PME par rapport à Solvabilité II et à bien d'autres sujets.

→ Séminaire Marketing, Paris, 14-15 février 2011

Ce séminaire sur deux demi-journées présentera des cas pratiques dans 4 domaines:

- Les outils du marketing en ligne
- Gestion de la relation client (CRM)
- Les pratiques de commercialisation innovantes
- Valoriser l'image de la mutuelle/coopérative

Gratuit pour les membres de l'AMICE, vous trouverez plus d'informations et un formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Internet de l'AMICE.

Solvabilité II

Le débat sur Solvabilité II s'intensifie. Les dirigeants de grands groupes d'assurance se joignent à l'appel d'acteurs plus petits du secteur — dont un grand nombre sont membres de l'AMICE — réclamant une **introduction significativement plus progressive** de toutes les exigences. Lors de son récent séminaire sur Solvabilité II organisé à Hambourg et axé sur les petites et moyennes entreprises d'assurance, l'AMICE a reçu des messages très clairs quant à l'impossibilité, notamment pour les entreprises d'assurance de plus petite taille et plus spécialisées, de répondre aux exigences d'ici fin 2012.

Entre-temps, **les feuilles de calcul de l'étude QIS5 et les questionnaires qualitatifs** arrivent au Secrétariat, en réponse à l'appel lancé par le président et le vice-président. L'analyse des données transmises en est à ses débuts mais permet déjà à l'AMICE de formuler des observations plus spécifiques et plus constructives dans le cadre des discussions permanentes et du processus de négociation. Lors d'une première **rencontre avec des députés du Parlement européen** sur les mesures de niveau 2, l'AMICE a trouvé une écoute par rapport à ses principales inquiétudes: les délais impossibles à tenir, la charge financière due à l'excès de détails requis et la menace d'une restructuration «masquée» du secteur par l'élimination «incidente» d'assureurs mutuels de plus petite taille et/ou spécialisés.

Les travaux sur les détails du cadre réglementaire s'intensifient également. La Commission a produit une première version consolidée — environ 350 pages — **des mesures d'exécution de niveau 2** aux fins de discussion avec le secteur et les États membres. Seules certaines demandes de l'AMICE et du secteur ont été prises en considération, parmi lesquelles une redéfinition du principe du «double regard». Certaines questions, telles que les facteurs de crédibilité appliqués aux paramètres spécifiques de l'entreprise, seront abordées dans le cadre des mesures de niveau 3, ce qui enlève un peu de pression dans ces négociations.

Les travaux sur les mesures de niveau 3 ont débuté et les premiers projets de propositions du CEIOPS ont été publiés, parmi lesquels trois documents sur les fonds propres auxiliaires — un sujet d'importance majeure pour notre secteur. Le test sur le terrain des propositions du CEIOPS concernant les formats de reporting s'est terminé fin octobre, mais sans résultat tangible. Le «K.O. par 1000 feuilles de calcul» demeure une sérieuse menace. Le secteur est uni dans son rejet du nombre, des détails et de la fréquence des feuilles de calcul. Le fait que la nouvelle proposition sur les mesures de niveau 2 contienne un considérant sur la réduction des obligations trimestrielles d'information pour les petits assureurs ne constitue qu'une très maigre consolation.

Taskforce Affaires juridiques

Parmi les travaux menés actuellement par la taskforce Affaires juridiques figure l'élaboration d'une **définition commune** de la société mutuelle. La tâche est relativement ardue car les définitions varient fortement selon les juridictions. Dans certains États membres, les sociétés mutuelles sont assimilées à des associations sans but lucratif (par exemple, en Espagne ou en Hongrie). Dans d'autres, elles se confondent avec des entreprises publiques. La réglementation spécifique se limite souvent à certaines dispositions majeures de gouvernance, tandis qu'il est amplement fait référence à la législation applicable aux sociétés anonymes pour ce qui concerne l'assurance, la comptabilité et le droit des sociétés. En parallèle, la taskforce examinera également le degré d'acceptation du concept mutualiste dans les États membres (et l'étude qui sera lancée par la Commission européenne au printemps 2011 viendra certainement compléter cette analyse).

La taskforce recherche également des **outils permettant une coopération transfrontière entre assureurs mutuels et coopératifs** et explore en particulier les possibilités pour les mutuelles/coopératives de former des structures de groupe sur le modèle de la SGAM (France). Le 20 octobre, lors d'un séminaire organisé par la MACIF et le GEMA, les membres de la taskforce ont reçu des informations sur cet instrument juridique innovant, en particulier sur les aspects suivants: gouvernance et autonomie des entités au sein du groupe, comptabilité et fiscalité, Solvabilité II, solidarité financière et concurrence.

Les exposés présentés lors de ce séminaire sont disponibles à l'adresse http://www.amice-eu.org/members_meetings.aspx?fid=20618&am=0.

Agenda 2011 bien rempli pour la taskforce RSE

Après avoir récemment organisé deux ateliers, la taskforce RSE de l'AMICE en planifie d'autres pour l'an prochain, ainsi qu'un séminaire à Madrid à l'automne 2011.

En septembre, à Turin, les participants ont pris connaissance de la manière dont Reale Mutua et UGF-Unipol, membres italiens de l'AMICE, organisent leurs activités RSE. Par ailleurs, l'ONG italienne Sodalitas leur a montré l'importance des performances de nature non financière, ayant trait, par exemple, au capital humain, aux relations client, au rôle de l'entreprise dans la société ou à son mode de gouvernance en termes de communication de la valeur de l'entreprise.

Lors d'un atelier organisé en novembre, McKinsey a fait part à la taskforce des résultats d'une étude sur la manière dont les entreprises créent de la valeur financière par la RSE, sans nécessairement la mesurer ou l'intégrer dans leur politique de communication. Ces résultats ont été comparés avec ceux des participants.

Les exposés présentés lors de ces ateliers sont disponibles à l'adresse http://www.amice-eu.org/members_meetings.aspx?fid=17282&am=0.

Le programme de travail 2011 de la taskforce débutera par une rencontre avec des représentants de la Commission européenne, au mois de février, afin de discuter des projets de l'UE dans le domaine de la RSE. Ces projets pourraient inclure une initiative concernant la communication d'informations non financières par les entreprises, à la suite de la consultation sur ce thème, actuellement en cours. Les membres de l'AMICE sont donc invités à rester vigilants.

En avril, la taskforce sera accueillie à Stockholm par Folksam et Länsförsäkringar afin de mieux comprendre, sur le terrain, leurs activités en matière de RSE. Au mois de juin, les membres de la taskforce se rendront au Royaume-Uni, en réponse à l'invitation de LV=.

→ Assemblée Générale 2011

L'Assemblée Générale 2011 aura lieu à Brussels le 8 juin 2011 après-midi et sera précédée le matin par un panel d'échanges sur la coopération entre mutuelles et coopératives d'assurance, en particulier les alliances internationales.

Un dîner pour tous les participants se tiendra la veille au soir.

→ Calendrier de l'AMICE

- 12 janvier téléphone Taskforce Réassurance
- 18 janvier Bruxelles. Groupe de travail Communications
- 19 janvier Bruxelles. Taskforce Fonds propres
- 1 février Bruxelles. Taskforce Solvabilité II
- 8 février Bruxelles. Taskforce Affaires juridiques & EMS
- 9 février Bruxelles. Atelier & Taskforce RSE
- 14/15 février. Paris Séminaire marketing
- 17 février téléphone Taskforces MCN/WCI
- 1 mars Bruxelles. Comité Exécutif
- 5 avril Bruxelles. Conseil
- 6 avril Bruxelles. Groupe de travail & taskforces Membre à membre
- 18/19 avril Gdansk Groupe de travail Communications
- 19/20 avril Stockholm Atelier & Taskforce RSE
- 3 mai Bruxelles. Comité Exécutif
- 12/13 mai. Budapest Réunion des Managers Réassurance des Mutuelles & Coopératives en Europe
- 7 juin Bruxelles. Conseil
- 8 juin Bruxelles. Assemblée Générale

La mutualité en Hongrie

Certains membres de l'AMICE se souviendront sans doute que nos membres hongrois KÖBE et TIR avaient demandé à l'Association, il y a un certain temps déjà, une assistance dans leur action locale de lobbying contre le projet de modification défavorable de la législation nationale sur l'assurance (voir les bulletins de l'AMICE de décembre 2008 et de mars 2009). Ce projet a heureusement été abandonné, mais le contrôleur hongrois a récemment lancé une consultation sur la nécessité de procéder à une refonte de la législation applicable aux associations d'assurance. Le document de consultation lance notamment l'idée d'interdire aux assureurs mutuels de souscrire des assurances responsabilité civile ou même de limiter leurs activités à des opérations de petite échelle en dessous de certains seuils.

L'AMICE s'est impliquée et a présenté une réponse détaillée à la consultation, réfutant la plupart des arguments avancés contre l'assurance mutuelle et soulignant l'importance d'un secteur mutuel national fort pour le marché hongrois de l'assurance et ses clients. Le président de l'AMICE, M. Kalpala, a pu s'entretenir personnellement avec le nouveau président de l'autorité de contrôle ainsi qu'avec l'auteur du document de consultation. Selon nos informations, le document de consultation est en cours de révision et des discussions importantes ont lieu entre le secteur et le contrôleur.

La réponse de l'AMICE au document de consultation est disponible à l'adresse suivante http://www.amice-eu.org/publications/position_papers.aspx.

